Département des Côtes d'Armor
MAIRIE DE LANRIVAIN
22480

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20261027-D2026_048-DE

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2026

Date de la convocation	**21/10/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**11**
Date d'affichage	**21/10/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**10**
		Nombre de votants	**11**

L'an deux mil vingt-six, le 27 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Mme Anne GAUTIER, Mr Denis CHÉLIN, Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Joseph TYDOU, Mme Zofia PINSON, Mme Christiane LE MENER.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Jean-François THOMAS a donné procuration à Mme Zofia Pinson
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Anne LE GALL
Secrétaire de séance adjointe : Mme Héléna MORVAN

Délibération n° D2026_048

Convention amiable de servitude pour le passage d'une infrastructure support aérienne en domaine privé Mégalis Bretagne et la commune de Lanrivain

Dans le but du déploiement de la fibre, Madame Héléna MORVAN expose la demande de convention déposée par la société Mégalis qui a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation de pose d'une infrastructure support pour le passage de câbles en fibre optique (l'ensemble étant ci-après dénommé l'« Infrastructure » ou l' « Ouvrage ») en surplomb des parcelles désignées ci- après.

Cadastrée Section …C…. N° 961…… Adresse : de la gare en direction de Coz Salou Contenance : Pose de 3 appuis le long de la voie

Nature : Appui télécom composite

Cadastrée Section …C…. N° 1045…… Adresse : de la gare en direction Coz Salou Contenance : Pose de 5 appuis le long de la voie

Nature : Appui télécom composite

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

La secrétaire de séance,

Anne LE GALL

MAIRIE DE LANRIVAIN R.F. (Côtes d'Armor)

Le Maire,

Philippe LE JONCOUR.